



ÉVOLUTIONS DES ASA À COMPTER DU 25 MAI

Après consultation du Comité Technique réuni le 20 mai et avec la reprise, les autorisations spéciales d'absence créées à l'occasion du COVID-19 évoluent le 25 mai.

Prenez connaissance :

1. des motifs adaptés pour justifier une ASA post-covid ;
2. des justificatifs à fournir pour chacun d'eux ;
3. la procédure pour vous agent.



À L'INITIATIVE DE L'AGENT

ASA GARDE D'ENFANTS



ASA MALADIE CHRONIQUE



ASA ISOLEMENT



À L'INITIATIVE DE L'AGENT OU DU MANAGER

ASA CONFINEMENT



À L'INITIATIVE DU MANAGER

ASA SERVICE FERMÉ



Attention retour au droit commun : les ASA ne génèrent ni RTT, ni primes métiers, ni tickets restaurant.

Deux motifs d' ASA permettent le maintien des primes métiers et le cas échéant des tickets restaurant au-delà du droit commun :

- ASA service fermé
- ASA confinement à la demande du manager.

Ces deux motifs ne déclenchent pas de RTT

LA DÉMARCHÉ A SUIVRE

- A compter du 2 juin, je rassemble les 3 justificatifs demandés (attestation sur l'honneur, justificatif structure établissement d'accueil ou scolaire et attestation employeur conjoint).

→ Modèles d'attestations employeur conjoint disponible sur Comète.

- Je dépose ma demande d'ASA sur TEMPRO ou à défaut auprès de mon antenne de gestion + les 3 justificatifs demandés.

Possible d'alterner cette ASA avec la position d'activité et de la demander à la 1/2 journée

Motif d'ASA valable jusqu'au 3 juillet (date de fin d'année scolaire).

- Si je ne peux pas télétravailler
 - Si mon poste ne peut pas être aménagé
 - Je me signale à mon manager et je transmets les certificats médicaux du médecin traitant et/ou du spécialiste ainsi que les ordonnances au médecin de prévention.
 - Je dépose ma demande sur TEMPRO ou à défaut auprès de mon antenne de gestion
- Motif d'ASA valable jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (10 juillet à ce jour)

- Si je ne peux pas télétravailler
- Si mon poste ne peut pas être aménagé
- Je transmets le certificat d'isolement délivré par mon médecin traitant au médecin de prévention et l'ordonnance (le cas échéant)
- Je dépose ma demande sur TEMPRO ou à défaut auprès de mon antenne de gestion

Motif d'ASA valable jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (10 juillet à ce jour)

- Si je suis contact d'une personne malade de Covid19
- Si je ne peux pas télétravailler
- Si mon poste ne peut pas être aménagé
- Je fournis un certificat de mon médecin traitant. Cette ASA peut être déclenchée par l'employeur sur avis du médecin de prévention
- J'informe le SRH (durée 14 jours pour chaque situation)

Motif d'ASA valable jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (10 juillet à ce jour)

- Si je ne peux pas télétravailler
- Si mon service reste fermé parce que les consignes sanitaires ne peuvent pas être mises en place ou parce que les instructions nationales l'exigent
- Je me tiens à disposition de mon manager pour une reprise à tout moment dans un autre service ou délégation

Motif d'ASA valable jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (10 juillet à ce jour)



Plus d'infos :

- contactez votre SRH

GRANDLYON
la métropole